



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.463/2



UNEP



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

2 mars 2019
Français
Original : anglais

Réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance de la pollution

Podgorica, Monténégro, 2-3 avril 2019

Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leur copie à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Introduction

1. Conformément au Programme de travail 2018-2019 du PNUE/PAM adopté à la 20e Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles, qui s'est tenue à Tirana (Albanie) du 17 au 21 décembre 2017, le Secrétariat organise la Réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance de la pollution (CORMON sur la surveillance de la pollution).
2. Les principaux objectifs de la réunion sont les suivants :
 - (i) Faire le point sur la mise en œuvre du Programme de surveillance et d'évaluation intégré (IMAP) en ce qui concerne EO5 et EO9, y compris les questions transversales, aux niveaux régional et national, ainsi que sur la situation actuelle du programme de surveillance de la pollution et de la base de données régionales MED POL ;
 - (ii) Examiner et fournir des directives sur les normes de données et les dictionnaires de données pour les indicateurs communs IMAP relatifs à la pollution, à l'assurance de la qualité et au contrôle de la qualité ;
 - (iii) Examiner et fournir des directives sur plusieurs questions intersectorielles d'importance régionale pour la mise en œuvre du module Pollution de l'IMAP, ainsi que sur les protocoles de surveillance et autres outils et éléments de surveillance ; et
 - (iv) Échanger les pratiques optimales pour la mise en œuvre nationale de l'IMAP et chercher des solutions aux problèmes recensés.
3. L'ordre du jour provisoire annoté ci-après a été établi par le Secrétariat en vue de faciliter les délibérations des participants à la réunion.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

4. La Réunion sera ouverte le 2 avril 2019 à 9 h 30 par le Secrétariat et un représentant du pays hôte, le Monténégro.

Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des travaux

<p>Documents de travail : UNEP/MED WG.463/1 UNEP/MED WG.463/2 UNEP/MED WG.463/Inf.1</p>
--

- a) *Règlement intérieur de la Réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance de la pollution*

5. Le Règlement intérieur des réunions et des conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles s'appliqueront *mutatis mutandis* à cette réunion (UNEP/IG.43/6, Annexe XI).

- b) *Élection du Bureau*

6. Sous réserve de la des dispositions de l'article 20 du Règlement intérieur visé à l'alinéa a) du paragraphe 2, la Réunion élira un Président, quatre Vice-Présidents et un Rapporteur parmi les représentants des Parties contractantes.

c) Adoption de l'Ordre du jour provisoire

7. Sous réserve des dispositions de l'article 14 du Règlement intérieur évoqué à l'alinéa a) du paragraphe 2, l'ordre du jour proposé figurant dans le document UNEP/MED WG.463/1 et annoté dans le présent document sera examiné et proposé pour adoption par la Réunion, y compris le calendrier figurant à l'annexe du présent document.

d) Organisation des travaux

8. Les débats se tiendront en séances plénières, sous réserve de la décision prise par la Réunion lors de l'adoption de l'ordre du jour provisoire.

9. Des services d'interprétation simultanée en anglais et en français seront fournis lors de la Réunion. Les documents de travail seront également disponibles dans ces deux langues. Conformément à la pratique établie, les documents d'avant-session ne seront pas disponibles en version papier. Les participants sont instamment priés de télécharger les documents sur leurs ordinateurs avant les séances.

10. Les séances sont programmées chaque jour de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30.

11. Les participants devraient examiner tous les points inscrits à l'ordre du jour au cours des deux jours que durera la Réunion. La Réunion devrait être close le 3 avril 2019 à 17 h 30 après adoption de ses conclusions et recommandations.

Point 3 de l'ordre du jour : État d'avancement de la mise en œuvre du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP) en ce qui concerne EO5 et EO9, le programme de suivi MEDPOL et les perspectives d'avenir

Documents de travail :	UNEP/MED WG.463/3 UNEP/MED WG.463/4 UNEP/MED WG.463/5 UNEP/MED WG.463/Inf.3 UNEP/MED WG.463/Inf.4 UNEP/MED WG.463/Inf.5 UNEP/MED WG.463/Inf.6 UNEP/MED WG.463/Inf.10
-------------------------------	---

12. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat fera le point sur la mise en œuvre du module Pollution de l'IMAP, y compris l'état d'avancement du Programme de surveillance marine de MED POL (Phase IV) et les défis liés à son alignement sur les exigences de l'IMAP, en soulignant les progrès, les défis et les prochaines étapes. Le Secrétariat présentera pour la première fois une mise à jour des fiches d'orientation relatives aux indicateurs communs IMAP 13, 14, 17, 18, 20 et 21, ainsi que la proposition des fiches d'orientation relatives aux indicateurs communs IMAP 26 et 27. Compte tenu des conclusions du Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée ainsi que des recommandations de la réunion régionale sur la mise en œuvre de l'IMAP : Pratiques optimales, lacunes et difficultés communes (Réunion régionale sur la mise en œuvre de l'IMAP : pratiques optimales, lacunes et difficultés communes), le Secrétariat soumettra pour examen et approfondissement le travail entrepris par MED POL relatif à plusieurs questions transversales en lien avec le module Pollution de l'IMAP.

13. La Réunion sera appelée à recommander des mesures prioritaires essentielles à exécuter dans un avenir proche afin d'assurer la mise en œuvre rapide de l'IMAP et de contribuer au débat sur les questions transversales proposées, ainsi que pour affiner davantage les interactions spécifiques des activités contribuant aux pressions au niveau des indicateurs communs.

Point 4 de l'ordre du jour : Mise en œuvre de l'IMAP au niveau national

Documents de travail : UNEP/MED WG.463/4

14. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants au CORMON seront invités à présenter les différents aspects de la préparation de leur IMAP national, en mettant l'accent sur les efforts de mise à jour ou de mise en œuvre du module Pollution et en fournissant des informations sur le statut des rapports nationaux de données de surveillance.

15. Après l'examen de la mise en œuvre du module Pollution de l'IMAP au niveau national, la Réunion sera appelée à examiner les moyens possibles d'aller de l'avant ; convenir d'une liste d'actions prioritaires nécessaires au renforcement de la mise en œuvre nationale de l'IMAP, compte tenu des besoins spécifiques des pays ; ainsi que la nécessité d'assurer la communication régulière de données de surveillance nationales de bonne qualité.

Point 5 de l'ordre du jour : Base de données régionale de surveillance de la pollution marine et questions d'assurance qualité connexes ; Normes de données et dictionnaires de données

Documents de travail :
 UNEP/MED WG.463/7
 UNEP/MED WG.463/9
 UNEP/MED WG.463/10
 UNEP/MED WG.463/Inf.7
 UNEP/MED WG.463/Inf.8
 UNEP/MED WG.463/Inf.9

16. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat sera invités à présenter a) les résultats des tests de compétence de 2017 et 2018 sur la détermination des oligoéléments et des contaminants organiques et des cours de formation connexes ; b) la proposition actualisée de normes et de dictionnaires de données pour les indicateurs communs 13, 14, 17 et 21 de l'IMAP ; et c) la proposition initiale des systèmes d'assurance et de contrôle qualité des données sur l'eutrophisation et les contaminants à envisager pour une mise en œuvre du système d'information de l'IMAP (pilote) ainsi que des programmes nationaux de surveillance et la communication des résultats en la matière.

17. Les participants au CORMON seront invités à fournir des recommandations au Secrétariat sur leurs développements futurs et leur finalisation, le cas échéant.

Point 6 de l'ordre du jour : Protocoles de surveillance pour les indicateurs communs IMAP relatifs à la pollution

Documents de travail :
 UNEP/MED WG.463/6
 UNEP/MED WG.463/8
 UNEP/MED WG.463/Inf.7

18. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera aux participants a) la proposition de protocoles de surveillance relatifs aux indicateurs communs IMAP 13, 14, 17, 20 et 21 (méthodes d'analyse ; méthodes d'échantillonnage offshore et côtier, préparation et traitement des échantillons, analyse, détermination et quantification des données) ; b) la proposition des approches des échelles de surveillance, en mettant l'accent sur la fréquence d'échantillonnage et une meilleure intégration des échelles spatiales, lesquelles constituent des éléments essentiels de toute évaluation intégrée BEE.

19. Les participants au CORMON seront invités à examiner et partager les expériences et les enseignements tirés de la mise en œuvre des programmes nationaux, régionaux et sous-régionaux de surveillance, et formuler des recommandations au Secrétariat pour la mise au point et l'essai des barèmes de surveillance et l'élaboration des barèmes des tests.

Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses

20. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants à la Réunion seront invités à soulever et à examiner d'autres questions qui pourraient nécessiter une attention, tel que convenu lors de l'adoption de l'ordre du jour.

Point 8 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

21. Les participants à la Réunion seront invités à examiner et adopter les projets de conclusions et de recommandations résultant de l'examen et préparés par le Rapporteur.

Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

22. Le Président devrait clore la Réunion le mercredi 3 avril 2019 à 17 h 30.

CALENDRIER PROPOSÉ

mardi le 2 avril 2019		Documents nécessaires
09:00 – 09:30	Registration	
09:30 – 09:45	Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion	
09:45 – 10:00	Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des travaux	UNEP/MED WG.463/1 UNEP/MED WG.463/2
10:00 – 12:30	Point 3 de l'ordre du jour : État d'avancement de la mise en œuvre du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP) en ce qui concerne EO5 et EO9, le programme de suivi MEDPOL et les perspectives d'avenir	UNEP/MED WG.463/3 UNEP/MED WG.463/4 UNEP/MED WG.463/5 UNEP/MED WG.463/Inf.3 UNEP/MED WG.463/Inf.4 UNEP/MED WG.463/Inf.5 UNEP/MED WG.463/Inf.6 UNEP/MED WG.463/Inf.10
12:30 – 14:30	<i>Pause déjeuner</i>	
14:30 – 17:30	Point 4 de l'ordre du jour : Mise en œuvre de l'IMAP au niveau national	UNEP/MED WG.463/3
mercredi le 3 avril 2019		Documents nécessaires
09:30 – 10:30	Point 4 de l'ordre du jour : Mise en œuvre de l'IMAP au niveau national (cont.)	UNEP/MED WG.463/3
10:30 – 12:30	Point 5 de l'ordre du jour : Base de données régionale de surveillance de la pollution marine et questions d'assurance qualité connexes ; Normes de données et dictionnaires de données	UNEP/MED WG.463/7 UNEP/MED WG.463/9 UNEP/MED WG.463/10 UNEP/MED WG.463/Inf.7 UNEP/MED WG.463/Inf.8 UNEP/MED WG.463/Inf.9
12:30 – 14:30	<i>Pause déjeuner</i>	
14:30 – 16:00	Point 6 de l'ordre du jour : Protocoles de surveillance pour les indicateurs communs IMAP relatifs à la pollution	UNEP/MED WG.463/6 UNEP/MED WG.463/8 UNEP/MED WG.463/Inf.7
16:00 – 16:30	Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses	
16:30 – 17:30	Point 8 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations	
17:30	Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion	